CNI/PASSEPORT – PERSONNE MAJEURE Uniquement sur rendez-vous au 01.34.09.26.26

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES (obligatoire)

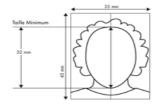
Tout dossier incomplet fera l'objet d'un autre rendez-vous <u>selon nos</u> <u>disponibilités</u>

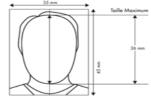
□ FORMULAIRE DE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE = temps de présence en mairie réduit https://passeport.ants.gouv.fr

OU

□ FORMULAIRE CERFA A RETIRER EN MAIRIE : compléter la première page à l'encre noire, avec les accents et signer ▲ Indiquer le nom de jeune fille pour la mère de l'intéressé(e)

□ 1 PHOTO D'IDENTITÉ EN COULEUR aux normes françaises (35×45mm) et de moins de 3 mois





□ 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE (+ photocopie) de moins de 3 mois

▲ Pour les personnes hébergées fournir : une attestation d'hébergement sur papier libre + pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.

□ 1 TIMBRE FISCAL : vendu sur internet (https://timbres.impôts.gouv.fr), ou sous forme dématérialisée auprès des buralistes disposant d'un agrément.

- > POUR LA CNI en cas de perte ou de vol uniquement = 25 EUROS
- ➤ POUR LE PASSEPORT = 86 EUROS

Gratuité pour toute demande de modification d'état civil pour un passeport en cours de validité. (La limite de validité du nouveau passeport sera identique à l'ancien).

- □ Si besoin **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE PERTE** délivré en mairie **OU DE VOL** délivré par la Gendarmerie ou la Police Nationale + un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire)
- □ ANCIENNE CNI A RENOUVELER (+ photocopie)
- □ ANCIEN PASSEPORT A RENOUVELER (+ photocopie)
- □ COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois

▲ Sauf si vous présentez l'original d'une CNI plastifiée ou d'un passeport biométrique en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

- □ En cas de changement d'état civil : COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois ou DE MARIAGE ou JUGEMENT DE DIVORCE
- Pour les personnes ayant obtenu la nationalité française 1 JUSTIFICATIF DE NATIONALITÉ
 FRANCAISE (décret) (+ photocopie) + LE PASSEPORT ÉTRANGER
 (+ photocopie)
- □ LE JUGEMENT DE DIVORCE pour les femmes divorcées souhaitant conserver leur nom d'épouse